

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal d'Auxelles-Bas
Séance du 27 novembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 8 présents : 5
votants : 6 représenté : 1

Date de convocation : 21 novembre 2023 **Date d'affichage** : 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 19h, le Conseil Municipal d'Auxelles-Bas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jonathan GROSCLAUDE, Maire.

Étaient présents : J. GROSCLAUDE, P. LACREUSE, R. PELTIER O. LACREUSE, B. GAUDARD.

Était représenté : C. DEVEAUX par J. GROSCLAUDE.

Non excusé : J. LECUYER, P. GEHIN

Laurence MALLET a été nommée Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n° 23-2023

Demande de distraction du régime forestier, dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement et compensation d'achat d'une parcelle

Dans le cadre du projet de l'entreprise SAS PLUBEAU ; il convient de procéder à la demande de distraction du régime forestier et demander l'autorisation de défrichement pour la parcelle désignée ci-après :

Département du Territoire de Belfort							
Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale				Contenance totale	Surface à distraire (ha)
		Section	N° de parcelle	Ancien numéro	Lieu-dit		
Commune de Auxelles-Bas	Auxelles-Bas	B	158a -	B 158p	Sous la goutte d'Avin	2ha 73a 00ca	0,9460*
		B	471c	B 471p		0ha 69a 64ca	
TOTAL :							0,9460

*surface définie sur le plan dressé par M. Canal, géomètre expert foncier de Belfort, juillet 2023

Modification du plan cadastral par le géomètre						
Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale				Contenance
		Section	N° de parcelle	Parcelle mère	Lieu-dit	
Commune de Auxelles-Bas	Auxelles-Bas	B	557	B 158p	Sous la goutte d'Avin	74 ares 80
		B	559	B 471p		19 ares 80

Cette opération est souhaitée dans le but de vendre la parcelle à l'entreprise SAS Plubeau pour la construction d'une usine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter ce projet de demande de distraction du régime forestier,

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement,
- Décider, en compensation, d'acheter une parcelle à la communauté de commune et de demander l'application du régime forestier (une fois la transaction finalisée) pour cette parcelle, désignée ci-après :

Département du Territoire de Belfort							
Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale				Contenance totale	Surface à appliquer (ha)
		Section	N° de parcelle	Ancien numéro	Lieu-dit		
Communauté de communes Vosges du Sud	Auxelles-Bas	B	551a *	B 551p	Sous la goutte d'Avin	2ha 20a 88ca	2,2088 **
						TOTAL :	2,2088 **

* numéro provisoire, parcelle en cours de découpage cadastral par un géomètre expert

** surface définie sur le plan dressé par M. Canal, géomètre expert foncier de Belfort, septembre 2023

Le Maire, Jonathan GROSCLAUDE


